

CORONAVIRUS (COVID-19) : SUIVI DE LA SITUATION INFORMATIONS VALIDES AU 12 MAI 2020

Suite au dernier communiqué envoyé relativement à la COVID-19, le 6 avril dernier, de nombreux changements découlant des décisions du gouvernement provincial sont survenus. Veillez noter que les informations que nous vous transmettons sont celles que nous possédons en date du 12 mai 2020 ; puisque la situation évolue de jour en jour, il est extrêmement important de vous tenir régulièrement informé via divers médias (télévision, sites journalistiques, facebook, journaux).

Informations en date du 12 mai 2020 concernant les directives des gouvernements

- **Déplacements entre régions** : Le 4 mai, le gouvernement a levé les barrages routiers dans plusieurs régions du Québec, notamment celle des Laurentides. Malgré cela, il a clairement été dit que les déplacements doivent toujours se limiter à l'essentiel ;
- **Résidence secondaire et location de chalets** : Même si les barrages routiers ont été levés, la consigne donnée au début du mois d'avril est toujours d'actualité : les personnes possédant une résidence secondaire dans notre municipalité peuvent y accéder, cependant ils devront choisir entre demeurer ici ou dans leur résidence principale puisque seuls les déplacements essentiels sont permis. Notez cependant que la location de chalets, privés ou commerciaux, est toujours interdite par le gouvernement ;
- **Rassemblements** : Les rassemblements, autant intérieurs qu'extérieurs, sont toujours interdits, et ce peu importe le nombre de personnes. Malgré le beau temps qui arrive, ce n'est pas encore le moment pour un BBQ en famille !
- **Services et commerces** : Le gouvernement a autorisé l'ouverture de certains commerces et secteurs d'activités, et ce selon un échéancier précis et en respectant plusieurs consignes sanitaires. Pour connaître la liste des commerces autorisés, visitez le site suivant : quebec.ca/coronavirus ;
- **Plainte pour non-suivi des directives** : Vous êtes témoin d'un événement qui va à l'encontre des directives émises par le gouvernement ? Nous vous rappelons que la municipalité ne peut intervenir directement ; vous devez en tout temps communiquer avec la Sûreté du Québec au 819 623-4141 ou en faisant le *4141 sur votre téléphone cellulaire ;

Informations en date du 12 mai concernant notre municipalité

- **Séance du conseil à huis clos** : Le conseil municipal continue de se réunir mensuellement, tel qu'exigé par la loi. Cependant, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation permet exceptionnellement que ces séances se tiennent à huis clos et par divers moyens de communication permettant d'éviter la rencontre en personne des membres du conseil. En ce sens :
 - ✓ jusqu'à ce que la situation soit revenue à la normale, les séances du conseil municipal ne sont plus accessibles au public
 - ✓ si vous avez des questions ou des commentaires, nous vous invitons à les faire parvenir au moins deux jours avant la séance à l'adresse directiongenerale@municipalite-lascension.qc.ca
 - ✓ une nouvelle exigence nous oblige à donner accès aux citoyens à l'enregistrement des séances tenues à huis clos. Ces enregistrements seront disponibles sur notre site internet au www.municipalite-lascension.qc.ca, et ce dans la semaine suivant la tenue de la séance.
- **Intérêts sur les taxes impayées de 2020** : À la séance ordinaire du 11 mai dernier, le conseil municipal a prolongé la période de gel des intérêts et des pénalités sur les taxes impayées de l'année 2020, et ce jusqu'au 31 juillet prochain. Concrètement, cela signifie que même si vous payez vos taxes de l'année 2020 après l'échéance prévue, il n'y aura pas d'intérêts ni de pénalités calculées en lien avec ce retard.
 - ✓ Vous n'êtes pas touché par une baisse de revenus et êtes en mesure de payer vos taxes comme à l'habitude ? Nous vous demandons de le faire, et ce afin de nous aider à assumer les dépenses quotidiennes de fonctionnement de votre municipalité.



L'Ascension

- ✓ Vous n'êtes pas en mesure de verser la totalité du versement demandé ? N'hésitez pas à payer des petits montants régulièrement selon votre capacité financière ; cela vous permettra de diminuer peu à peu votre solde.
- **Accès aux services de la municipalité** : Le bureau municipal et la bibliothèque restent fermés au public mais nous avons bon espoir de pouvoir vous recevoir de nouveau d'ici peu en mettant en place des règles évitant la contagion. Nous vous en informerons dès qu'il sera possible pour nous de le faire. En attendant, vous pouvez communiquer avec nous au 819 275-3027 ou au informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca. L'ensemble de nos services sont fonctionnels, mais notez cependant qu'il pourrait y avoir un délai de réponse plus long qu'à l'habitude étant donné la situation.

Encore une fois, nous vous invitons à demeurer à l'affût des dernières informations en utilisant ces différentes plateformes :

- Site internet : www.municipalitelascension.qc.ca
- Facebook : Municipalité de l'Ascension – région des Laurentides
- IDside - écho : application disponible sur Apple et Android
- Babillards : au bureau municipal, en face de la bibliothèque et au marché Carrière de L'Ascension



Municipalité de L'Ascension
59, rue de l'Hôtel-de-Ville
T : 819 275-3027

C : informationsgenerales@municipalite-lascension.qc.ca